

Formulaire d'inscription

COMMISSION DE DÉROGATION DU 1^{ER} AVRIL 2010

Adresser à : École supérieure des beaux-arts de Marseille -
Gisèle André 184, avenue de Luminy 13288 Marseille cedex 9
attention ! ne pas oublier les pièces obligatoires au formulaire d'inscription (voir page 3)

Veillez préciser votre souhait optionnel :

> **Cycle long :** Art Design > **Cycle court :** Design d'espace

Je soussigné(e) :

Identité : Mlle Mme M.

Nom | Prénom

Né(e) le | à

Nationalité | Adresse

| Code postal

Ville | Pays

E-mail

Téléphone fixe | Portable

Études secondaires, veuillez préciser votre niveau d'étude et l'option dans le secondaire :

Observations particulières :

Fait à : | Le :

Signature candidat(e) :



Direction Générale des Affaires Culturelles, Ville de Marseille
Ministère de la culture et de la communication

ESBAM

École Supérieure des Beaux-Arts de Marseille

COMMISSION DE DÉROGATION 2010-2011

Art/Design

L'ESBAM, École supérieure des beaux-arts de Marseille est un établissement d'enseignement supérieur d'art habilité par le Ministère de la Culture et de la Communication. L'École est un service municipal de la Ville de Marseille.

Les cursus, homologués par l'État, sont sanctionnés par des diplômes nationaux :

- Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (**DNSEP**) en art et en design (**bac+5**)
- Diplôme National d'Arts Plastiques (**DNAP**) en art et en design (**bac+3**)
- Diplôme National des Arts et Techniques (**DNAT**) en design d'espace (**bac+3, cycle court**)

L'ESBAM est installée sur le domaine universitaire de Luminy, elle partage depuis 1969 des bâtiments équipés et des services communs avec l'École nationale supérieure d'architecture (ENSAM, établissement public national), l'ESBAM y dispose de 10000 m².



Calendrier, dérogation

COMMISSION DE DÉROGATION

pour les étudiants non bacheliers, âgés d'au moins 21 ans et d'au plus 26 ans (au 31 décembre de l'année du concours).

RETRAIT DES DOSSIERS

jusqu'au vendredi 12 mars 2010

RETOUR DES DOSSIERS

jusqu'au vendredi 19 mars 2010

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

jeudi 1^{er} avril 2010

Infos pratiques

SECRÉTARIAT

Ouvert du lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h et le vendredi de 9h à 12h.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Ils sont de l'ordre de 226 euros pour les contribuables de la Ville de Marseille et de 344 euros pour les étudiants extérieurs à Marseille. A ce montant, il convient d'ajouter la cotisation de la sécurité sociale, de l'ordre de 198 euros, ainsi que la mutuelle et la visite médicale. Les étudiants peuvent bénéficier d'une bourse sur critères sociaux. Inscription entre le 15 janvier et le 30 avril 2010, dossier social étudiants version électronique : www.crous.fr

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

École supérieure des beaux-arts de Marseille

Gisèle André - 184 avenue de Luminy 13288 Marseille cedex 09, case 912

tél : 04 91 82 83 24 - fax : 04 91 82 83 11

gandre@mairie-marseille.fr

téléchargeable : www.esbam.fr

RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION (uniquement par courrier)

École supérieure des beaux-arts de Marseille

Gisèle André - 184 avenue de Luminy 13288 Marseille cedex 09, case 912

ÉTUDIANTS SOURDS ET MALENTENDANTS

Structure d'accueil pour les candidats et les étudiants sourds et malentendants

Karen de Coninck

tél : 04 91 82 83 40 - fax : 04 91 82 83 11

e-mail : dgac-esbam-pisourd@mairie-marseille.fr

Portes ouvertes mercredi 17 mars 2010

L'ESBAM organise comme chaque année une journée Portes ouvertes.

L'ensemble de l'établissement, étudiants, professeurs et l'équipe de direction, seront mobilisés pour recevoir et guider toutes les personnes curieuses de connaître l'école.

Un accueil spécifique aidera les plus jeunes à comprendre les différents diplômes, les choix des options Art et Design ainsi que les méthodes pédagogiques.

Des visites par petits groupes seront programmées durant toute la journée pour découvrir l'architecture de ce grand bâtiment, récemment labellisé Patrimoine architectural du XX^{ème} siècle.

Des rencontres et discussions, avec les étudiants et enseignants dans leurs ateliers, permettront à chacun de saisir les richesses et les passions de ce lieu de transmission partagée, de savoirs et d'expériences.

Visite de l'école en langue des signes française.

Modalités d'admission - dérogation

CONDITIONS

Ces dérogations peuvent être obtenues pour les candidats non titulaires du baccalauréat et âgés d'au moins 21 ans et d'au plus 26 ans (au 31 décembre de l'année du concours).

Pièces obligatoires à joindre au formulaire d'inscription :

- > copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, carte de séjour) ou du livret de famille des parents
- > pour les candidats de nationalité française : certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense
- > 1 photo d'identité de bonne qualité (non photocopiée)
- > 3 timbres au tarif en vigueur

ORGANISATION DE LA COMMISSION

Présentation d'un dossier de travaux personnels et entretien avec un jury d'enseignants réunis en commission.

CONVOCATION

Une convocation est adressée aux candidats quelques jours avant la commission pour préciser l'heure de l'entretien.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Le jour même. Les candidats admis lors de cette commission sont autorisés à présenter le concours d'entrée.